

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 20  
- membres présents : 17  
- suffrages exprimés : 17  
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2018/175**

L'an deux mille dix-huit et le 09 novembre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE

**Absents excusés** : Nathalie SALCUNI, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES

**EP - Rural 2018**

Programme : **Eclairage public**

Marché : **ER-EP 18/21 Lot 2A - 2018**

Commune : **LIBAROS**

Objet : **Rénovation de l'éclairage au quartier de la chapelle et parking de la salle des fêtes**

**Objet** : Programme « Rénovation de l'éclairage public » commune de Libaros - Validation du programme

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux d'éclairage public 2018 « Rénovation de l'éclairage au quartier de la chapelle et parking de la salle des fêtes » pour la commune de Libaros.

Il est nécessaire de délibérer afin d'approuver le plan de financement ainsi que le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- T.V.A. préfinancée par le SDE .....	440.00 €
- Participation SDE.....	1 100.00 €
- Fonds libres CCPL .....	1 100.00 €

TOTAL ..... 2 640.00 € TTC (2 200 € HT)

Monsieur le Président propose au bureau :

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
- de s'engager à verser la somme de 1 100 € au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20181109-2018-175B-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2018  
Date de réception préfecture : 23/11/2018

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
- de s'engager à verser la somme de 1 100 € au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le **23 NOV. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20181109-2018-175B-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2018  
Date de réception préfecture : 23/11/2018